

ANDILLY

Le projet éolien en débat

Les élus de l'agglomération de La Rochelle donnaient leur avis sur ce projet susceptible de se monter sur le territoire de l'intercommunalité voisine

Jeudi 6 mai, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de La Rochelle a donné un avis favorable au parc éolien « d'Andilly-les-Marais », trois éoliennes (18 MW) hautes de 200 mètres qui pourraient être mises en service en 2024 ou 2025.

Le projet est porté par l'association A Nous l'énergie !, avec le soutien de la commune d'Andilly et de la Communauté de communes Aunis Atlantique. Le développement serait confié au groupe privé Valorem. Même le Conseil départemental de la Charente-Maritime, farouchement opposé aux projets éoliens, s'est prononcé favorablement, de même que le Parc naturel régional du Marais poitevin. Toutefois, la délibération a donné lieu à un débat.

Un collectif opposé

Thierry Tougeron, élu rochelais, a annoncé que le groupe d'opposition Le Renouveau voterait contre - comme Évelyne Ferrand, maire de Saint-Xandre -, sachant qu'un « collectif de 420 personnes » s'est constitué à Andilly pour protester



Le projet d'Andilly prévoit trois éoliennes (18 MW) hautes de 200 mètres. ILLUSTRATION LOÏC DEQUIER

contre le projet. Il a ainsi adressé « un gros reproche au manque de concertation ».

Hervé Pineau, maire de Marsilly, reconnaît que le parc d'Andilly est « un astucieux montage », mais il pointe le « problème d'intermittence », expliquant avec force détails techniques que l'éolien « réclame une production carbonée compensatoire ou un système de stockage de l'énergie ». Bref, il est sceptique. L'écologue Océane Mariel a salué « la recherche de gouvernance citoyenne » de ce projet « même s'il n'est pas exem-

plaire ». Elle voudrait surtout savoir où en est le Plan climat air énergie territorial (PCAT), en cours de révision depuis cinq ans. Il l'est toujours. Marie Ligonnière, vice-présidente en charge de la démocratie participative, compte s'appuyer sur le futur conseil de développement et sur des « groupes de concertation » pour le mener à bien.

Gérard Blanchard, vice-président de la CdA en charge du développement durable, a aussi annoncé l'élaboration d'un « guide paysager ».

F.Z.